



**HAL**  
open science

**Le Musée de la prévention des accidents ou le  
témoignage matériel d'un dysfonctionnement de la  
société industrielle aux xixe et xx<sup>e</sup> siècles (1905-1960) -  
Varia**

Claudine Fontanon

► **To cite this version:**

Claudine Fontanon. Le Musée de la prévention des accidents ou le témoignage matériel d'un dysfonctionnement de la société industrielle aux xixe et xx<sup>e</sup> siècles (1905-1960) - Varia. Cahiers d'histoire du Cnam, 2016, Les Professeurs du Cnam et la comptabilité: des économistes aux gestionnaires (1819-1993), vol.06 (2), pp. 111-130. hal-03021747

**HAL Id: hal-03021747**

**<https://hal.science/hal-03021747>**

Submitted on 24 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Republication

# Le Musée de la prévention des accidents ou le témoignage matériel d'un dysfonctionnement de la société industrielle aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (1905-1960)

Claudine Fontanon

*Centre Alexandre Koyré, EHESS et HT2S, Cnam.*

Plan de l'article

*Politiques et pratiques de prévention des accidents et d'hygiène en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Un aspect méconnu de l'action radicale socialiste au début du XX<sup>e</sup> siècle.*

*La réforme de 1900 au Conservatoire national des arts et métiers et l'introduction des enseignements relatifs à « l'homme au travail » : une tribune pour les thèses solidaires des radicaux-socialistes au pouvoir.*

*Le Musée de la prévention des accidents et de l'hygiène industrielle (1905-1960). L'expression d'un compromis entre inspection publique et inspection privée dans la lutte contre les accidents du travail et la promotion des techniques sécuritaires<sup>1</sup>.*

En 1905, le Conservatoire accueille un nouveau service : le Musée de la prévention des accidents et de l'hygiène industrielle que l'on rattache au Musée des techniques. Ce service qui garde son autonomie financière assure pendant plus de deux décennies la promotion des techniques mécaniques de sécurité du travail et des procédés d'hygiène industrielle. Cette création fut puissamment soutenue à l'origine par le gouvernement radical-socialiste au pouvoir. Mais le service fut progressivement disqualifié au cours des années 1930 par la création d'enseignements théoriques et professionnalisés et par l'abandon des techniques mécaniques de prévention qui avaient

<sup>1</sup> N.D.E. : Ce texte est paru pour la première fois en 1994 dans *Musée des arts et métiers – La Revue* (n° 9, pp. 13-21). Nous le re-publions dans ces pages avec l'aimable autorisation du Musée des arts et métiers. Des modifications mineures, relatives aux règles éditoriales des *Cahiers d'histoire du Cnam*, ont été

faites, et les annexes et illustrations d'origines manquent. Pour plus d'information sur le Musée de prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle, se référer au dossier bibliographique compilé par le Centre de documentation du Musée des arts et métiers [URL : <http://fr.calameo.com/read/000385860e8c4bc7cad92>].

motivé sa création en 1905. Après la seconde guerre mondiale, l'évolution de la législation en matière de prévention des accidents et de maladies professionnelles et celle des techniques de production industrielle et d'organisation du travail accélèrent son déclin. Sa suppression est décidée en 1960. Il ne reste aujourd'hui presque aucune trace matérielle de l'existence de ces collections au conservatoire. En reconstituant l'histoire du Musée de la prévention, nous nous sommes demandé comment la mémoire de ce « musée » si caractéristique de l'esprit solidariste et de l'hygiénisme radical socialiste de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avait pu se perdre, et les raisons de cette amnésie.

## **Politiques et pratiques de prévention et d'hygiène industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle**

Cette partie doit être considérée comme une présentation de la thèse de doctorat de Vincent Viet sur les origines de l'Inspection du Travail au XX<sup>e</sup> siècle (1892 à 1914) (Viet, 1992a). Ce travail constitue en fait, comme l'a suggéré Serge Bernstein, une véritable relecture de l'histoire politique du radicalisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'examen attentif que l'auteur fait des pratiques solidaristes et hygiénistes des milieux politiques et de leurs relations étroites avec les médecins hygiénistes qui renouvellent alors les contenus de l'hygiène industrielle et de la physiologie du travail. Viet analyse par ailleurs, à travers l'histoire du corps

des inspecteurs du travail, les relations conflictuelles qui s'instaurent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle entre l'inspection publique d'une part et l'inspection privée liée à l'action patronale. L'auteur évoque finalement la coopération qui va s'instaurer entre les deux types d'inspection, dans le cadre de la politique de concertation inaugurée par Millerand au début du XX<sup>e</sup> siècle de même que la rupture qui survient pendant la première guerre dans les techniques de sécurité du travail et l'évolution progressive vers une protection « intégrée » à l'entreprise.

Les résultats de cette recherche qui renouvelle profondément les connaissances et les problématiques dans le domaine des techniques sécuritaires et de l'hygiène industrielle ont été complétés par la thèse plus ancienne de Nicole Xardel sur l'hygiène industrielle (1925) ainsi que par l'ouvrage toujours actuel de Michel Valentin (1978) sur l'histoire de la médecine du travail, de la sécurité et de l'ergonomie.

Nous avons par ailleurs privilégié la législation, les pratiques et les enseignements concernant « l'homme au travail » au détriment de la législation concernant l'insalubrité des entreprises (loi de 1801 sur les établissements insalubres) qui renvoient aux questions d'urbanisme et d'environnement et de la législation relative au contrôle des chaudières et moteurs à vapeur dont l'application et le contrôle dépendaient des ingénieurs des Mines.

## **La naissance de la protection légale des ouvriers et de l'idée de prévention des accidents. Les éléments du débat politique**

L'industrialisation et la concentration au sein de grandes entreprises industrielles ont été accompagnées, on le sait, d'une dégradation des conditions de travail et d'existence des ouvriers dès l'aube de l'industrialisation au XIX<sup>e</sup> siècle. Très tôt, les méfaits du régime manufacturier ont été dénoncés en France par les socialistes utopistes (Proudhon et Fourier), aussi que par quelques éléments du patronat catholique et des élites savantes : le D<sup>r</sup> Villermé par une enquête sur « *l'état physique et moral de la classe ouvrière en France* » et Adolphe Blanqui avec son « *enquête sur la condition physique et morale des ouvriers* » (1848) dont Francis Demier dit qu'elle fut ressentie comme un constat accusateur contre la société des notables (Demier, 1993). Une première législation dans le domaine de la protection légale des individus au travail s'est développée à partir de ces prises de position parfois retentissantes, d'où surgit un embryon d'Inspection du travail en 1841.

Très tôt s'est imposée l'idée que la société avait intérêt à protéger les individus les plus faibles de l'industrie, les enfants notamment dont le dépérissement physique et moral engageait l'avenir de la société. Ceci conduisit les hommes politiques à s'interroger sur la possibilité d'intervention de l'État dans le monde privé du travail industriel, mais en même temps sur les limites de cette intervention.

En fait, les libéraux entendaient bien intervenir mais indirectement en favorisant le rétablissement de l'exercice spontané de la morale avec toutefois une incitation législative sur protection légale de l'enfance dans les manufactures.

Il faut bien remarquer qu'à l'aube de l'industrialisation, l'idée de prévention collective qui caractérise notre actuel système de protection, est étrangère à la société libérale impériale et républicaine. Les responsables politiques préféraient fonder la législation sur l'idée de réparation qui engageait la responsabilité individuelle du patron et faisait, très naïvement, appel à la vertu plutôt qu'à l'idée d'une prévention des risques d'accident et de maladie, accompagnée d'une socialisation des dommages de réparation accordés aux victimes. Il en sera ainsi jusqu'en 1945.

La première loi relative à l'individu au travail fut celle du 22 mars 1841 limitant la durée du travail des enfants dans les manufactures. Viet démontre que de 1841 à 1874 cette législation, dont l'application a été confiée à des notables locaux bénévoles, sombra dans l'oubli. Il faut ensuite attendre l'approche de l'Exposition universelle de 1867 pour que les pouvoirs publics prennent conscience du retard de la législation française et désamorcent les critiques probables en rouvrant le dossier du travail ouvrier et de la législation moribonde de 1841 sur le travail des enfants dans les usines. Ce réveil de la haute administration incita le patronat Mulhousien, réputé progressiste et précurseur dans le domaine de l'hygiène

industrielle, à anticiper sur l'intervention tant redoutée de l'État et à organiser son propre contrôle de la propreté et de la sécurité des ateliers. C'est dans ce contexte que naît en 1867, sous l'égide du patronat mulhousien, l'Association pour prévenir les accidents de machines.

Une seconde étape fut franchie dans le domaine de la législation du travail avec la loi du 19 mai 1874 qui étendit le champ de la loi de 1841 à la protection des filles mineures. Cette loi s'inspirait, comme la précédente, de l'idée qu'il fallait préserver de l'avenir de la société. En protégeant les jeunes filles mineures, c'était les femmes et les mères potentielles que l'on préservait. L'Inspection du travail dans sa forme primitive fut réformée et restructurée autour d'agents divisionnaires nommés et rémunérés par l'État, alors que les inspecteurs étaient nommés par les conseils généraux. Viet démontre qu'à partir de cette date, l'Inspection du travail s'employa à façonner son identité en développant des compétences spécifiques dans le domaine encore en friche de l'hygiène industrielle, de la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Il fallut près de vingt ans à l'Inspection pour préciser le contenu de ses missions : veiller à l'application de la loi en matière de protection des enfants et des filles mineures au travail et surtout développer la prévention des accidents et maladies professionnelles par un patient travail d'enquêtes, de documentation de recherche dans le domaine des tech-

niques de prévention et d'information auprès des industriels.

Une dernière étape fut franchie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, toujours selon notre auteur, avec la loi du 2 novembre 1892 qui finalement intégrait les femmes adultes dans le cadre de la protection légale<sup>2</sup>. Cet aménagement législatif entraîna une troisième réorganisation de l'Inspection du travail et sa transformation en corps de fonctionnaires entièrement appointés par l'État et donc définitivement libéré des influences locales et patronales.

La législation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle fut par ailleurs profondément marquée par l'émergence d'un droit collectif du travail, lié à l'action des syndicats (autorisés par la loi du 28 mars 1884). Ce droit collectif était par essence profondément différent de la législation en matière de protection du travail qui s'adressait à l'individu (enfant, fille mineure et femme adulte). Sur le plan législatif, on assista en conséquence à une accélération sensible du champ de la protection légale et son extension à la catégorie négligée auparavant des employés de l'industrie et du commerce. Les critères anciennement retenus (âge, sexe, l'industrie de rattachement, la dimension de l'entreprise) dans les deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle pour limiter, selon Viet, le cadre d'intervention des pouvoirs publics dans le domaine strictement privé de l'ate-

---

2 La durée du travail des enfants de moins de 16 ans fut limitée à 10 heures par jour ; celle des garçons et filles de 16 à 18 ans et de femmes de plus de 18 ans à 11 heures.

lier, évoluèrent considérablement dans un contexte de la montée du radicalisme de plus en plus favorable à l'intervention des pouvoirs publics dans les relations industrielles. La législation sur la protection des individus au travail changea alors de nature : elle s'attarda moins désormais aux individus qu'aux conditions de leur travail. On légiféra ainsi sur la durée du travail en général (et non plus à des segments de la population enfants, filles mineures, femmes adultes), en fonction du principe d'équité sociale, c'est-à-dire en rapprochant les conditions de travail des employés du commerce de celle des salariés de l'industrie.

Cette évolution qualitative correspond à la montée du radicalisme et l'épisode « millerandien » (1899-1914) avec la création du ministère du travail en 1906 et le début de l'intervention de l'État dans les relations industrielles. L'œuvre législative des radicaux-socialistes dans le domaine d'hygiène et la sécurité du travail fut, au cours de cet épisode de 1898 à 1914, considérable. Pourtant, dans la pratique, elle ne reçut pas massivement l'adhésion des dirigeants industriels, ni des ouvriers avant 1914.

### **La Révolution millerandienne (1890-1914)**

Deux hommes eurent dans cette histoire un rôle de premier plan, Alexandre Millerand, leader socialiste indépendant et Léon Bourgeois, figure emblématique du radicalisme, par l'intense acti-

vité législative qu'ils ont suscitée dans le domaine du travail (Viet, 1992c). En voici les principales lois :

- la loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité des ateliers, étendue aux commerces le 11 juillet 1903, s'appliquait pour la première fois à un espace industriel et non plus un individu ;
- la loi de 10 mars 1894 sur la sécurité du travail et ses décrets d'application qui édictaient les règles d'isolement des machines et prescrivent différents systèmes de protection ;
- la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail qui, pour la première fois, édictait et recherchait la responsabilité dans les accidents du travail et prescrivait leur indemnisation. Les patrons sont désormais tenus de déclarer les accidents survenus dans le cadre du travail pour les employés et les ouvriers du bâtiment, et pour les entreprises employant des machines autres qu'animales et humaines. Viet souligne que c'est à nouveau le principe de réparation qui anime cette loi fondamentale, et non celui de prévention sur lequel la loi reste par ailleurs muette<sup>3</sup> ;
- la loi Millerand-Colliars du 30 mars 1900 harmonise la durée du travail industriel entre ouvriers, femmes et enfants, législation qui par évolu-

---

<sup>3</sup> En 1902, les accidents entraînant plus de quatre jours d'arrêt du travail, une incapacité ou un décès, donnent lieu à une réparation. Ces dossiers nominatifs des accidentés sont extrêmement détaillés et constituent une mine de renseignements pour l'historien de l'industrie et du monde ouvrier.

tions successives aboutira à étendre le repos hebdomadaire aux ouvriers adultes par la loi du 13 juillet 1906 et à limiter la durée du travail dans le commerce à 11 heures par jour, par celle du 22 juin 1899.

- enfin, la loi de 1913 qui synthétisait dans le domaine de l'hygiène industrielle les précédentes sur la propreté des locaux de travail, les cabinets d'aisance, l'aération des ateliers, l'évacuation des buées et des poussières, les vestiaires et lavabos, la protection des machines, la sécurité des monte-charges, la protection contre l'incendie, etc.

D'autres lois furent votées à la même époque concernant d'une part les espaces de concertation en cas de conflit du travail et de l'autre la codification des lois du travail. Le gouvernement Waldeck-Rousseau créa une Commission d'hygiène industrielle à la direction du travail en 1900, commission dont les travaux aboutirent en 1914 à la publication du Code du travail. Millerand aurait aimé aller plus loin dans cette voie de la concertation et associer les délégués ouvriers dans les usines à la prévention des accidents car ces derniers étaient loin de diminuer et connaissaient même une augmentation alarmante malgré les progrès de la législation<sup>4</sup>. Cette politique de la « main tendue » défendue par Millerand

fut concrétisée par l'action de l'Inspection légale qui multipliait les conférences sur la nouvelle législation dans les Bourses du travail. Mais Millerand échouera dans sa tentative d'introduire des espaces de concertation dans les entreprises, les patrons y étant profondément hostiles.

En 1914, la révolution législative et réglementaire dans le domaine de l'hygiène industrielle et de la prévention des accidents est achevée et se maintiendra dans son ensemble entre les deux guerres.

### **Les pratiques de prévention au XIX<sup>e</sup> siècle**

Avant 1892, aucune législation n'imposait aux industriels de déclarer les accidents qui avaient lieu dans les espaces usiniers, considérés comme strictement privés. Mais le D<sup>r</sup> Villermé et Adolphe Blanqui avaient rendu compte avant 1850 de l'importance considérable des accidents dus aux « mouvements mécaniques » et tenté de sensibiliser les pouvoirs publics à la question de la dégradation des conditions d'existence des ouvriers de l'industrie. Sous le Second Empire, la Société industrielle de Mulhouse avait été, nous l'avons dit, la première à concevoir l'idée d'une prévention systématique des accidents du travail et avait fondé sous l'impulsion d'Engel Dolfus, une association pour prévenir les accidents de machines. À sa suite, l'Association normande, issue de la Société industrielle de Rouen fut constituée en 1870. En 1883, l'Association parisienne des industriels pour prévenir des

---

<sup>4</sup> 14954 accidents furent déclarés en 1894, 525 194 en 1912 ; toutefois, cette augmentation est due en partie à l'amélioration de la statistique ainsi qu'à l'extension du champ d'application de la loi sur les accidents du travail.

accidents du travail des ouvriers de toute spécialité se créa dans le département de la Seine. Elle regroupait dix compagnies d'assurances, deux de chemins de fer, six chambres syndicales d'entrepreneurs, de négociants et d'ingénieurs, un professeur de l'École centrale et un professeur du Cnam, l'économiste libéral, Émile Levasseur. Elle devient en 1887 l'AIF (Association des industriels de France). Enfin, l'Association des industriels du Nord s'organisa en 1894. L'AIF reconnue d'utilité publique en 1890, inspectait à cette date 1 400 usines et 170 000 ouvriers sur 39 départements ; en 1905, son territoire d'inspection s'était étendu à 78 départements englobant 300 000 ouvriers. L'activité de ces associations de prévention privées consistait à visiter les entreprises et les compagnies d'assurances spécialisées pour susciter leur adhésion, à prodiguer aux industriels des conseils en matière de sécurité du travail. Leur action pouvait aller jusqu'à susciter des recherches de procédés techniques de prévention.

Parallèlement, les inspecteurs du travail, chargés de veiller à l'application de la protection légale des enfants et des femmes dans l'industrie, enquêtaient également sur les accidents du travail et entendaient affirmer leur leadership dans ce domaine. Avec l'extension de leur domaine de compétences en 1892, ils entrèrent en conflit avec les associations privées engluées dans leur clientélisme et qui cherchaient le plus souvent à disculper leurs clients par la fourniture de documents contradictoires à ceux de l'Inspection légale.

Mais confronté à la croissance alarmante des accidents du travail à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État entendait mobiliser toutes les énergies et sollicita le concours des associations privées qui participaient également au développement des techniques d'hygiène et de sécurité. Des deux côtés, public et privé, on multipliait les enquêtes pour établir les responsabilités et pour éliminer la cause des accidents, ce qui fit avancer à la fois la compréhension du phénomène et la législation. Tous ces matériaux d'enquêtes permirent aussi de mieux identifier les causes. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le machinisme (moteurs, transmissions, machines-outils, appareils de levage) restait bien la principale cause des accidents du travail, venaient en seconde position les éboulements, chutes d'objets et chutes d'ouvriers (dans le bâtiment notamment), et en dernière position les brûlures. Par ailleurs, on commença à mieux cerner les catégories professionnelles à risques : la métallurgie totalisait 363/°° des accidents déclarés, venaient ensuite les industries du travail des métaux, et de la verrerie-céramique.

À la veille de la première guerre, les conflits entre l'inspection publique et privée avaient fini par s'estomper devant l'ampleur de la tâche à accomplir dans ce domaine lancinant de la prévention des accidents du travail. Nous verrons que la création du Musée de la prévention en 1904 au Cnam illustra cette volonté de collaboration entre pouvoirs publics et associations privées de prévention.



## **L'hygiène industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle**

L'hygiène industrielle, réputée subversive par les élites scientifiques du Conservatoire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, fut l'autre composante de l'idéal républicain et solidariste diffusé par les inspecteurs du travail et défendu par Millerand au début du XX<sup>e</sup> siècle. « *Cette science aux contours flous* » engageait, selon Jean-Paul Langlois, professeur de Physiologie du travail au Cnam, l'espèce et la société. Elle s'est appuyée dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sur deux disciplines : la bactériologie fondée par les travaux de Pasteur et la physiologie, rénovée par Claude Bernard. Cette orientation biologique et physiologique typiquement française de l'hygiène industrielle fut officialisée en 1900 par Millerand qui créa une commission d'hygiène industrielle à la direction du travail où siégeaient les médecins hygiénistes Frédéric Heim, Henri Pottevin, Jean-Paul Langlois et Jules Amar qui seront ultérieurement recrutés au Cnam.

Jules Amar était le représentant de ce courant particulier de la physiologie du travail, se démarquait des travaux de Taylor, dont le souci était d'optimiser le travail humain au mépris de la fatigue et du surmenage. Les physiologistes français se sont intéressés en revanche aux conséquences du travail sur l'organisme humain (la fatigue et le surmenage) et ont cherché à intégrer ce facteur humain à l'organisation du travail. Car à la différence de leurs homologues américains, ils ont été confrontés au contexte démographique et sanitaire

particulier de la France, à une démographie déprimée, minée par la tuberculose, l'alcoolisme, les maladies professionnelles (charbon, saturnisme) et les accidents. Ils ont forgé, selon Viet, une version *soft* du taylorisme, dans un contexte démographique malthusien aux ressources limitées, appauvrie de surcroît par la guerre de 1914-1918.

Ces savants officiels sincèrement préoccupés de préserver les ouvriers de l'usure et la dégradation ont en fait rencontré bien des résistances, tout comme les militants de la prévention des accidents. Car à travers les consignes d'hygiène et de prudence qui leur étaient destinées, les ouvriers eurent le sentiment qu'on s'attaquait à leur aptitude à prendre en charge leur sort, qu'on s'immisçait dans leurs habitudes alimentaires ou vestimentaires, leur mode de consommation et qu'on leur déniait toute possibilité de récuser leurs conditions de travail au nom d'un « *eugénisme* » du travail et du scientisme<sup>5</sup>.

## **Les pratiques d'hygiène et de sécurité du travail après 1918**

La période de l'entre-deux-guerres ne consacre aucun changement majeur dans les techniques d'hygiène et de sécurité qui se déploient dans le même cadre législatif qu'avant 1918 et ne font que prolonger les effets de la révolution millerandienne.

---

<sup>5</sup> Voir sur cette question des résistances ouvrières aux prescriptions hygiénistes et sécuritaires, Viet, 1992a, vol. 3, chap. 3, pp. 612-622.

Dans les années 1920, les rapports entre inspection publique et inspection privée vont progressivement se normaliser. On assiste même à un certain partage des fonctions entre les sœurs ennemies. En fait, le ministère du travail n'est plus en mesure, pour des raisons budgétaires, de se préoccuper de prévention des accidents du travail et laisse aux associations privées le soin d'organiser les campagnes de propagande en faveur de « *l'esprit de prévention* » qui connaît par ailleurs une évolution profonde. Il s'agit désormais pour les préventeurs privés de créer des réflexes sécuritaires chez les ouvriers, d'entretenir en permanence la notion de danger et de mobiliser l'ensemble du personnel contre l'ennemi commun : l'accident. L'ingénieur de sécurité, nouvelle figure de l'entreprise industrielle, devient « *l'âme de la prévention des accidents* ». Les techniques de sécurité vont désormais s'articuler sur l'exercice du pouvoir dans l'entreprise et faire appel à la psychologie du travail plutôt qu'aux méthodes mécaniques de prévention en vigueur avant 1918 que le Musée de la prévention entendait populariser (Viet, 1992c).

Les différentes composantes du mouvement de l'hygiène et de la prévention que nous venons d'évoquer auront dès 1900 leurs représentants au Conservatoire, c'est-à-dire au lendemain même de la réforme des statuts de l'établissement, réalisée précisément à cet effet par les chefs radicaux-socialistes Léon Bourgeois et Alexandre Millerand.

## La réforme de 1900 et les enseignements de « l'homme au travail »

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'hygiène industrielle avait fait l'objet d'un rejet hostile de la part du corps professoral caractérisé par ses options libérales et souvent conservatrices<sup>6</sup>. Il revint donc au gouvernement de « défense républicaine » Waldeck-Rousseau (1899-1902) de promouvoir ces domaines de recherches et d'enseignements au Conservatoire. Mais il fallait pour cela réformer les statuts de l'institution, et notamment lui accorder la personnalité civile, c'est-à-dire lui conférer la faculté de recevoir des dons et des legs. La loi de finances de mai 1900, en inscrivant cette modification dans la comptabilité du Conservatoire, permettait à des instances extérieures publiques ou privées de financer des enseignements nouveaux. Le pouvoir du conseil de perfectionnement qui avait

---

<sup>6</sup> Michel Valentin (1978, chap. 11, pp. 255-268) détaille les propositions d'enseignement de l'hygiène industrielle adressées au Conservatoire et repoussées par le Conseil des professeurs entre 1828 et 1860, celle d'Ulysse Trélat en 1827, celle de François Arago en 1847 qui par l'intermédiaire du Conseil général de la Seine rappelle « *qu'il n'est rien enseigné sur les précautions à prendre pour défendre les ouvriers contre les émanations des produits qu'ils employent et contre beaucoup de pratiques nuisibles à leur santé* », celle de l'hygiéniste Ambroise Tardieu en 1848 qui contourna le refus du Conservatoire en publiant en 1852 un Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité, celle de la Chambre de Commerce en 1854, également rejetée par le Conseil des professeurs, le Général Morin en tête, qui pourtant orienta ultérieurement ses recherches expérimentales sur la ventilation des édifices publics et la salubrité des habitations et siégea aux côtés de Claude Bernard à la Commission d'hygiène publique du Département de la Seine dans les années 1860.

marqué de son sceau l'évolution de l'enseignement depuis 1817, fut désormais contrebalancé par celui d'un conseil d'administration, maître du budget et qui décidait aussi des orientations à donner aux enseignements. Pour mieux contrôler ces nouvelles orientations, Alexandre Millerand et Léon Bourgeois se partagèrent la présidence du conseil d'administration entre 1900 et 1914 et appuyèrent fortement les propositions qui affluèrent sur le bureau du conseil dans le domaine de la prévention des accidents et de l'hygiène industrielle, quand ils ne les suscitérent pas directement<sup>7</sup>.

La première proposition fut celle de Mamy, directeur de l'AIF (Association des industriels de France contre les accidents du travail) en 1901 qui proposait d'organiser un enseignement sur la prévention des accidents. Avec l'agrément des conseils, il donna bénévolement pendant plusieurs années des séries de conférences sur la question.

Le 10 juillet 1905, Millerand, président du conseil d'administration depuis 1902, proposa de créer un cours d'hygiène industrielle pour une durée de trois ans, renouvelable en cas de succès. Le

cours en eut effectivement et fut renouvelé une seconde fois pour trois ans, puis transformé en chaire en 1912. Le D<sup>r</sup> Heim qui assurait depuis 1901 des conférences d'hygiène industrielle dans le cadre des conférences d'actualités scientifiques du dimanche, seul candidat, fut retenu en 1905 et conserva la chaire jusqu'à sa mutation en 1922 à la chaire d'Agriculture. La même année le Conservatoire accepta l'installation dans ses locaux d'un Musée de la prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle entièrement financé et géré par des institutions extérieures.

En 1913, Jules Amar, physiologiste proche du pouvoir, fut nommé directeur d'un laboratoire de « *recherches sur le travail musculaire professionnel* » fondé au Conservatoire par le ministère du travail et de la prévoyance sociale. Il y poursuivit jusqu'en 1919 ses travaux sur tous les aspects de la « *machine humaine* » (bio-mécaniques, énergétiques, nutritionnels, psychologiques, environnementaux, physiques et professionnels). Il en démissionna en 1919 lors de la création d'une chaire d'Organisation du travail humain dont son laboratoire devait constituer l'ossature (Monod, 1994). C'est Jean-Paul Langlois, autre physiologiste proche du pouvoir, qui fut nommé en 1920 pour diriger les recherches sur « *l'Étude mécanique et physiologie pour un meilleur rendement et un minimum de fatigue* ».

C'est finalement en 1927 que le ministre du travail, alarmé par les sta-

---

7 N.D.E. : la référence à l'« annexe 1 » a été supprimée (voir la publication originale de 1994 pour retrouver cette annexe) ainsi qu'une autre à un article de Claudine Fontanon finalement non publié, « Les radicaux-socialistes et la création des enseignements concernant "l'homme au travail" au Conservatoire des arts et métiers (1894-1936) ». Le premier numéro de la nouvelle série des *Cahiers d'histoire du Cnam*, publié en 2014, traite des « sciences de l'homme au travail à l'aube des Trente Glorieuses ».

tistiques des accidents du travail, décida de donner une meilleure publicité à la prévention des accidents, en créant une chaire publique au Conservatoire<sup>8</sup>. En 1928, la préparation de la Conférence internationale du travail de Genève venait de faire ressortir que les efforts de l'inspection du travail n'étaient que très timidement relayés par les associations privées et les chefs d'entreprise. On mesurait alors les effets négatifs de la loi de 1898 qui s'appuyait sur la réparation et non la prévention et dépendait moins de la persuasion des préventeurs publics ou privés que de l'initiative des industriels. Donc, on en conclut qu'il fallait former des hommes de terrain pour appuyer à « l'intérieur » de l'entreprise l'action que les inspecteurs du travail menaient à l'« extérieur ». C'est dans cette optique que le ministère du travail appuya la création d'une chaire de Prévention des accidents au Conservatoire. Le premier titulaire fut nommé directement, comme c'était l'usage lors de la fondation de chaires hors tutelle du ministère du commerce. Il s'agissait de Frois, inspecteur divisionnaire de l'Inspection du travail, homme de terrain et expert au Bureau international de travail pour les questions de sécurité. Son ambition était de créer un large mouvement d'opinion en faveur de la prévention des accidents mais celui-ci décéda avant d'avoir pris

ses fonctions. André Salmont, nommé par la direction du travail, fut ensuite agréé par les conseils du Cnam. Cet hygiéniste avait organisé le transport des blessés par chemins de fer pendant la bataille de la Meuse en 1916 et avait exercé, après-guerre comme médecin dans les dispensaires anti-tuberculeux de l'Office publique d'hygiène sociale de la Seine et comme médecin hygiéniste au sein de grandes entreprises industrielles privées (Hotkiss, Babcock et Wilcox, la C<sup>ie</sup> des Constructions Mécaniques à La Courneuve)<sup>9</sup>.

Dès sa nomination, Salmont créa un diplôme d'ingénieur et un brevet de spécialiste de la sécurité, participant ainsi à la diffusion de la « prévention intégrée » au sein des entreprises. Contrairement à Frois, l'hygiéniste avait une conception élitiste de la prévention et pensait que les techniciens de la sécurité pouvaient se passer du concours des ouvriers. Il restait par là même dans la droite ligne des hygiénistes du XIX<sup>e</sup> siècle qui subordonnaient les mesures de prévention aux considérations de rendement et d'efficacité économique de l'entreprise (Viet, 1992c).

La création de cette chaire fut sans aucun doute à l'origine du déclin du rôle du Musée de la prévention de la prévention au cours des années 1930 et de sa suppression en 1960.

---

<sup>8</sup> D'après Viet, on dénombre 223 286 accidents en 1902, 888 367 en 1927 en dépit des efforts d'information des inspections du travail, des associations patronales et du Musée de la prévention.

---

<sup>9</sup> [Archives du Cnam – 2CC/7. Correspondance de la chaire de Prévention des accidents (1929-1938)] et Viet (1994b).

## **Le Musée de la prévention des accidents et d'hygiène industrielle (1905-1960). L'expression d'un compromis entre inspection publique et inspection privée dans la lutte contre les accidents du travail et la promotion des techniques de sécurité et d'hygiène du travail**

La remarque qui s'impose à propos de ce Musée qui joua pendant plusieurs décennies un rôle non négligeable dans l'information et la diffusion des techniques d'hygiène et de sécurité, est qu'il ne subsiste aucune trace matérielle de son existence. Nous avons donc tenté de reconstituer cette histoire à partir des procès-verbaux des conseils du Cnam qui en revanche livrent des éléments détaillés sur sa gestion financière et l'évolution de ses collections au moins jusque vers 1939. Un cliché sur plaque de verre, pris au moment de l'inauguration officielle, conservé aujourd'hui au Musée national des techniques<sup>10</sup> donne un aperçu de sa disposition dans les locaux de la rue Saint-Martin<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> N.D.E. : ancien nom du Musée des arts et métiers jusqu'en 2000.

<sup>11</sup> Ce document photographique nous a été aimablement communiqué par Frédérique Desvergues, responsable de la photothèque du Musée des techniques. N.D.E. : la référence à l'« annexe II » a été supprimée ; voir la publication originale de 1994 pour retrouver cette annexe. F. Desvergues est à ce jour encore en fonction à la photothèque du Musée des arts et métiers".

## **Une fondation sous les auspices « millerandiennes » (1893-1905)**

La presse de vulgarisation scientifique annonça son ouverture en 1905, précisant sous la plume du D<sup>r</sup> Ouadé que :

son but, essentiellement philanthropique et social, [était] de faire connaître aux patrons par quels appareils, quelles précautions, quels moyens ils peuvent protéger leurs ouvriers, les travailleurs manuels contre les risques de toute espèce auxquels ils sont exposés. [...] Son utilité est démontrée par les chiffres ; en 1903, il y eut en France 212 755 accidents déclarés dans les professions soumises à la loi de 1898. [...] La nouvelle création doit être sérieusement considérée comme un bienfaisant facteur de meilleure entente entre les travailleurs et les employeurs. [...] L'hygiène industrielle vise à ce haut idéal d'augmenter le bien-être des travailleurs ; le musée en détaille tous les moyens (Ouadé, 106, p. 43).

Cette courte présentation nous éclaire avec une parfaite concision sur les fondements socio-politiques du Musée de la prévention, son enracinement dans les thèses solidaristes des radicaux-socialistes et sa référence explicite à la politique de la « main tendue » qui visait à intégrer les ouvriers à la République par le biais des relations industrielles<sup>12</sup>.

L'idée de réunir une collection de machines, de mécanismes ou de tableaux d'informations sur la prévention, émane en fait de l'AIF qui avait installé en 1893,

---

<sup>12</sup> Voir Viet (1992a, vol. 2, chap. 4-1 et 2, pp. 432-473).

ru de Lutèce, un embryon de Musée. Ses collections s'enrichirent progressivement et en 1903, le manque de place amena l'AIF à proposer leur transfert dans les galeries du Conservatoire. Le conseil d'administration en accepta le principe à la seule condition que l'administration n'ait à engager aucune dépense particulière pour son installation et pour son entretien.

Une commission d'études présidée par Millerand fut nommée pour l'étude du projet. Elle remit un premier rapport en juillet 1903, signé par le professeur de mécanique, Édouard Sauvage. Pour donner des bases solides à son projet, ce dernier avait consciencieusement visité les musées de prévention qui s'étaient multipliés en Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Mais les problèmes financiers retardèrent le transfert des collections de l'AIF au Conservatoire, qui n'était pas disposé à financer l'opération. Le Conseil municipal et les associations privées de prévention vinrent à la rescousse et apportèrent les fonds nécessaires au transfert. Finalement, le 22 juin 1904, la commission d'études du Musée de la prévention exposa le montage financier devant le conseil d'administration qui l'accepta. Le Musée fut assimilé à un service du Cnam au même titre que le Laboratoire national d'essais et l'Office de la propriété industrielle et une modifi-

cation des statuts fut nécessaire pour son rattachement institutionnel<sup>14</sup>.

Les collections furent installées dans la galerie Vaucanson où elles occupèrent une surface de 1 350 m<sup>2</sup>, répartie sur trois salles. On y présentait machines et dispositifs en mouvement, modèles réduits, dessins et photos et équipements sanitaires du personnel et enfin les techniques d'hygiène des ateliers. Les frais d'installation provenaient en 1904 des dons des collectivités ou des particuliers et l'entretien des collections de souscriptions privées. Les principaux souscripteurs furent les collectivités locales (Ville et Département), l'AIF, l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, le Comité central des houillères de France, la Réunion des assureurs contre les accidents du travail et la Société d'encouragement<sup>15</sup>. Par la suite, les collections formées à partir du noyau initial de l'AIF, s'enrichirent essentiellement par les dons et prêts des industriels et dans une moindre mesure par les documents élaborés par les organismes publics de prévention, l'inspection du travail en particulier.

Le Musée fut administré jusqu'à la seconde guerre mondiale par une Commission technique de seize membres dont la composition illustre à la fois le

---

<sup>13</sup> Des musées similaires s'organisèrent à Vienne en 1890, à Amsterdam en 1893 ; le Musée du « bien-être ouvrier » fut créé à Munich en 1900 et celui de Charlottenbourg en 1903 [Archives du Cnam, Procès verbal du CA du 18 juillet 1903. Rapport d'Édouard Sauvage sur les musées d'appareils de sécurité à Berlin, Munich, Amsterdam et Charlottebourg. 12 p. dact.].

---

<sup>14</sup> Modification des décrets organiques du 19 mai 1900, art. 1 : « *Le Conservatoire est complété par un laboratoire d'essais mécaniques, [...] par un Office de la Propriété industrielle et un Musée de la prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle.* »

<sup>15</sup> N.D.E. : la référence à l'« annexe III » a été supprimée ; voir la publication originale de 1994 pour retrouver cette annexe.

paritarisme « millerandien » et la volonté de coopération entre inspection publique et inspection privée (annexe IV). La première commission comprenait des représentants du Conservatoire (Louis Chandèze, directeur – Liébaut, membre du CA – Édouard Sauvage, professeur de mécanique), de la direction du travail (André Fontaine), du conseil municipal, de la chambre de commerce de Paris, de l'AIF (Cheysson, inspecteur général des Ponts), des industries les plus concernées par les accidents (bâtiment, houillères et industries électriques). Elle fut nommée le 23 novembre 1904 et elle agréa une première liste de 60 machines qui figuraient à l'inauguration du Musée le 9 décembre 1905. La présence du président de la République et du ministre du commerce signalait à l'évidence l'extrême importance que les pouvoirs publics accordaient à la sensibilisation de l'opinion aux thèmes de la prévention et de l'hygiénisme, thèmes que les radicaux-socialistes avaient intégrés à leur doctrine politique et à leur pratique sociale.

### **La Belle Époque du Musée de la prévention (1905 -1925)**

De 1905 à 1914, le Musée connut une activité importante. Les collections s'enrichirent régulièrement par les dons d'industriels sélectionnés par la commission technique qui se réunit régulièrement au cours de cette décennie<sup>16</sup>, alors

que les subventions publiques et privées permirent au service de s'autofinancer. En 1906, l'intérêt du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine fut confirmé par le vote de subventions permanentes ; 2000 francs furent inscrits au budget du conseil municipal et 1 000 francs à celui du conseil général.

Les divers partenaires contribuèrent activement à la vie et au développement du Musée et en premier lieu André Fontaine, directeur du travail, qui exposa en 1905 une série de tableaux statistiques sur des accidents du travail par type d'industrie ainsi que des documents sur œuvre de l'Inspection du travail dans les techniques d'hygiène et de sécurité. Les compagnies de chemins de fer qui avaient des politiques novatrices en matière de d'hygiène et de prévention furent largement sollicitées pour exposer les progrès apportés aux conditions matérielles de la vie du personnel dans l'entreprise (lavabos, vestiaires et réfectoires). Globalement les prêts équilibrèrent entre les techniques de sécurité du travail et l'hygiène industrielle ou publique.

Rappelons que le Conservatoire avait accueilli dès 1901, c'est-à-dire peu de temps après le vote de loi sur les accidents du travail, un enseignement annexe des conférences, confié à Mamy, président de l'AIF. Les 10 conférences annuelles furent rattachées au Musée de la prévention en 1905 et le conférencier maintenu dans ses fonctions de 1905 à 1914.

---

<sup>16</sup> On trouve la liste détaillée des objets agréés par la Commission dans les rapports annexés aux procès-

---

verbaux du CA (1905-1935) [Archives du Cnam].

Bien que les éléments permettant d'évaluer la fréquentation de ces collections et de cerner le public soient rares, il est permis de penser que ce Musée de la prévention suscita un réel intérêt car il bénéficia de trois donations importantes. M<sup>me</sup> Léon Droux, veuve d'un ingénieur civil et constructeur-mécanicien décédé en 1898, proposa en 1905 à la fondation du prix Léon Droux, destiné à récompenser un organe ou système de protection exposé au Musée de la prévention. La commission technique était chargée de décerner le prix et de communiquer le résultat au *Journal Officiel*. Le premier fut décerné en novembre 1906 à Bouteloup, inspecteur des Ateliers de Batignolles de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, pour un protecteur de scie circulaire mis au point en collaboration avec un contremaître<sup>17</sup>.

Peut-être victime de son succès, le Musée fit en 1908 un héritage encombrant. À la suite du naufrage du paquebot « le Bourgogne » où périt l'américain Anthony Pollock, la famille du disparu créa en 1898 une fondation de 100 000 francs pour récompenser l'inventeur d'appareil de sauvetage maritime. Le prix ne fut pas attribué et en 1907, les héritiers demandèrent au Cnam d'organiser une exposition permanente d'appareils de sauvetage maritimes annexée au

Musée de la prévention et qui devait être ouverte aux inventeurs de tous les pays. Le Cnam accepta la donation et organisa une salle Pollock avec d'encombrants dispositifs de sauvetage maritimes, éloignés des questions de sécurité du travail, mais qui illustraient toutefois le principe plus général « d'accidentalité ».

Les sources ne sont pas bavardes sur la fréquentation et le public du Musée de la prévention, mais il semble qu'au début, les collections aient attiré un public très spécialisé, directement concerné par les questions sécuritaires, élèves de l'École des mines et de l'Institut des sciences politiques, industriels, inspecteurs du travail, ingénieurs civils, architectes et agents d'assurances<sup>18</sup>. Louis Chandèze, directeur du Conservatoire, insista en conséquence sur la nécessité d'élargir le public. Mais il n'est pas question des moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif ou même si une suite fut donnée à cette proposition.

Toutefois, jusqu'en 1914, le Musée semble avoir en partie rempli la mission que ses fondateurs lui avaient assignée : populariser par la démonstration les techniques d'hygiène industrielle et de sécurité du travail auprès des dirigeants de l'industrie et spécialistes des questions d'hygiène et de prévention des accidents. Le Musée participa d'ailleurs à de nombreux congrès spécialisés et expositions internationales et il se distingua même

---

17 [Archives du Cnam, Procès verbaux du CA, 28 novembre 1906.] Ainsi s'exprimait à travers cette récompense à la fois volonté d'associer les ouvriers aux responsables de la sécurité des ateliers pour la prise en charge des questions de sécurité et de distinguer les entreprises les plus innovantes à cet égard.

---

18 [Archives du Cnam, Procès verbaux du CA, 21 mars 1906. Rapport du président de la Commission technique.]



par un premier prix à l'Exposition de Budapest en 1908. On note sa participation à l'Exposition de Vienne en 1914 et à celle de San Francisco en 1915 (section économie sociale).

Après 1918, le Musée commença à subir la concurrence des enseignements de chaires qui drainaient le public des spécialistes de prévention et d'hygiène : les cours de Heim à l'Hygiène industrielle, ceux de Langlois à la chaire d'Organisation technique du travail humain, créée en 1919, où étaient traitées sur un mode plus théorique les questions de prévention.

### **Les années de crise (1925-1960). La concurrence des enseignements de chaire et l'abandon des techniques mécaniques de prévention**

L'activité intense qui avait caractérisé la vie du Musée à son origine se ralentit considérablement au cours des années 1920. Les réunions de la commission technique s'espacèrent<sup>19</sup>, les dons et les prêts se raréfièrent et les prix finirent par ne plus être attribués, faute de candidats. Le prix Pollock ne fut réattribué

---

<sup>19</sup> Il n'y eut pas de réunion entre 1913 et 1921, la guerre ayant évidemment rendu dérisoire les questions sécuritaires et les techniques de prévention (le laboratoire avait alors été reconverti en centre de recherches sur les prothèses et de réadaptation fonctionnelle sous la direction de Jules Amar). Un membre de la commission, l'industriel Rateau, proposa en 1921 de relancer l'activité du Musée par la création d'une bibliothèque et d'un centre de documentation spécialisé [Archives du Cnam, Procès verbaux du CA, 7 juillet 1921].

qu'en 1924 et le prix Léon Droux en 1930. Ceci confirme bien l'évolution constatée par Viet dans les techniques de prévention et notamment le recours à la psychologie du travail et l'abandon progressif des solutions mécaniques de protection.

D'autres facteurs entrèrent en ligne de compte et à coup sûr la création d'enseignements concurrents : en 1921, débutent ceux de l'Institut de techniques sanitaires qui faisait appel à des enseignants et chercheurs réputés (Calmette et Montclar de l'Institut Pasteur, Henri Pottevin, sous-directeur du bureau international d'hygiène publique qui sera ultérieurement nommé à la chaire de Physiologie du travail au Cnam). La création de la chaire de Prévention des accidents en 1929 et la nomination de son deuxième titulaire André Salmont en 1930 précipita finalement le déclin du Musée de la prévention.

À l'approche de la conférence internationale du travail, le ministre du travail confronté à l'augmentation catastrophique des accidents du travail, attira l'attention du Conservatoire sur la nécessité de développer un enseignement de la prévention qu'il souhaitait voir annexé à celui de l'hygiène et de la physiologie du travail. La question fut examinée comme il était d'usage par le conseil de perfectionnement qui remit son rapport en décembre 1927. François Simiand, rapporteur de la commission, saisit l'occasion pour évoquer la situation du Musée de la prévention et proposer des solutions pour relancer l'activité. En raison du manque de place, Simiand

proposait de s'orienter vers l'exposition de modèles et non de machines, tout en développant une action complémentaire d'information et de propagande avec des moyens plus modernes de diffusion (affiches, tracts, publicités et films). Mais aucune décision ne fut prise. La question de la rénovation ne fut réexaminée qu'en mai 1930 sur sollicitation du ministre du travail. On envisagea alors le transfert du Musée et son installation avec le LNE<sup>20</sup> sur le site du boulevard Lefèvre où il aurait été complété par le Musée d'hygiène de la Ville de Paris.

La nomination de Salmont à la chaire de Prévention des accidents en octobre 1930 accéléra le déclin du Musée. Salmont, nous l'avons signalé, n'était pas partisan d'une prévention généralisée, mais prônait une prévention intégrée contrôlée par les nouveaux spécialistes de la sécurité. Il milita jusqu'au milieu des années 1950 pour la conversion du Musée en salon temporaire et s'occupa essentiellement de développer le laboratoire de la chaire de Prévention en relation avec son enseignement<sup>21</sup> et de former à l'Institut des techniques sanitaires des spécialistes de la sécurité. C'est à lui, pourtant, que revient le mérite d'avoir réuni en 1941 sous le même enseignement la prévention des accidents et l'hygiène industrielle, rattachée

depuis 1920 à la physiologie du travail et en 1928 à la chaire hégémonique d'Henri Laugier qui regroupait la physiologie du travail, l'hygiène industrielle et l'orientation professionnelle<sup>22</sup>. Ainsi la relance de l'activité du Musée resta un vœu pieux du conseil d'administration. Le service survécut pourtant jusqu'au début des années 1950 avec un budget étriqué. Les demandes d'exposition d'objets se firent de plus en plus rares et portèrent plus volontiers à partir des années 1930 sur des objets historiques ou peu représentatifs<sup>23</sup>.

C'est en définitive la création de la Sécurité sociale en 1946 et la prise en charge par la société des questions de prévention et de réparation, qui provoqua le réexamen du statut du Musée de la prévention. En 1948, le Conseil d'administration constata en effet que la composition de la commission technique était périmée car elle ne donnait pas de représentation aux nouveaux organismes sociaux, Sécurité sociale et Institut de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les nouveaux organismes furent en conséquence intégrés à la commission technique en mars 1948 et on décida que la présidence devait être obligatoirement confiée à un industriel de l'industrie mécanique<sup>24</sup>.

---

20 N.D.E. : Laboratoire national de métrologie et d'essais.

21 N.D.E. : la référence à l'« annexe v » a été supprimée ; voir la publication originale de 1994 pour retrouver cette annexe.

---

22 N.D.E. : *idem*, pour l'annexe 1.

23 [Archives du Cnam, Procès-verbaux du CA, rapports de la commission technique (1905-1939)] Par exemple un régulateur de cheminée style Empire de 1810 ou le modèle du chantier du Paquebot « France ».

24 [Archives du Cnam, Procès-verbaux du CA, 13 février 1948 – projet de modification de l'art. 20 du décret.]

Cette réforme correspondit à la nomination d'un nouveau conservateur du Musée des techniques, Loiseau, qui procédait alors à une évaluation des collections générales. Celles du Musée de la prévention furent déclarées périmées et on suggéra de « *tout envoyer aux réserves* »<sup>25</sup>. Mais encore une fois, les choses restèrent en l'état. En juin 1949, on décida toutefois de supprimer l'encombrante collection Pollock en restituant les modèles à leurs propriétaires. Certains propriétaires purent être contactés, les appareils qui restaient en souffrance furent distribués aux laboratoires ou vendus.

De 1949 à 1954 plus aucune mention du Musée de la prévention n'apparaît dans les procès verbaux du conseil d'administration, seul le crédit de fonctionnement du service émerge pour mémoire chaque année au budget général. Enfin, le 15 janvier 1954, la question fut remise à l'ordre du jour par le ministre du travail qui demanda au conseil d'administration de réfléchir à l'organisation d'un salon permanent de la sécurité au Cnam et l'actualisation des collections anciennes. En 1959, le Musée fut mentionné une dernière fois pour mémoire et sans affectation de budget. Sa suppression en 1960 par Maurice Daumas qui venait d'être nommé conservateur du Musée des techniques, passa finalement complètement inaperçue. Seul le témoignage oral de Jacques Payen, successeur

de Maurice Daumas à la direction du Centre d'histoire des techniques<sup>26</sup>, permet de savoir que la suppression a eu lieu entre 1960 et 1961 pour libérer les trois salles de la galerie Vaucanson qui étaient affectées aux expositions temporaires (la première fut celle du centenaire de l'automobile en 1962). Maurice Daumas chercha à restituer les dispositifs aux propriétaires mais, un demi-siècle après la fondation, 90 % des propriétaires ou ayant droits avaient disparu et on décida de vendre la collection aux Domaines. Quelques rares objets furent intégrés aux collections du Musée national des techniques<sup>27</sup>.

Il apparaît clairement que l'intérêt rétrospectif de cette collection sur l'hygiène et la sécurité du travail n'a pas été perçu en 1960. Les critères d'évaluation dans le domaine de la muséologie technique ont évidemment considérablement changé depuis cette époque en particulier grâce aux apports de l'histoire des techniques et de l'histoire industrielle. Ceux de la thèse de Vincent Viet sur l'Inspection du Travail au XIX<sup>e</sup> siècle nous en fournissent aujourd'hui une preuve éclatante.

---

<sup>26</sup> N.D.E. : Le Centre d'histoire des techniques a été créé par Maurice Daumas au Cnam en 1962. Il devient dans les années 2000 le Centre d'histoire des techniques et de l'environnement (CDHTE), et disparaît en 2012 pour être remplacé par le laboratoire Histoire des Techno-Sciences en Société (HT2S).

<sup>27</sup> Nous avons pu identifier quelques objets à partir d'un sondage dans l'inventaire manuscrit des collections. Un dépouillement systématique pourrait être effectué pour inventorier le reliquat de ces collections dispersées en 1960. On ne trouve d'ailleurs aucune trace écrite de leur dispersion dans les archives des conseils.

---

<sup>25</sup> [Archives du Cnam, Procès-verbaux du CA, 2 juillet 1948.]

## Bilan

D'un point de vue muséologique, la reconstitution de l'histoire du Musée de la prévention nous apparaît intéressante à plusieurs titres. Elle touche en premier lieu l'expression technique et muséologique du mouvement hygiéniste et sécuritaire qui s'enracine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'histoire du politique radicalisme et concrétise l'épisode « millerandien » et son apport à la législation du travail et aux pratiques solidaristes à l'égard du monde ouvrier. Cette histoire illustre par ailleurs le compromis qui s'instaure à au début du siècle entre l'Inspection du travail et les associations privées sur le thème de la prévention et de l'hygiène industrielle après un demi-siècle de tension et de rivalités. Elle reflète de la même manière la crise des années 1930-1940 dans le domaine de la prévention des accidents, caractérisée par l'abandon des solutions techniques de sécurité et l'évolution qui l'accompagne au profit d'une protection intégrée, interne aux entreprises, et qui fait naître la figure de l'ingénieur de sécurité et estompe celle de l'inspecteur du travail. Au Conservatoire, cette évolution s'est traduite par une prime aux enseignements de chaire et aux enseignements professionnalisés, au détriment de la démonstration au public et aux techniques mécaniques de la prévention dominantes d'avant 1914.

L'histoire du Musée de la prévention suit donc la chronologie de l'histoire de la législation du travail en France et de ses pratiques. Et sa disparition, regrettable sur

le plan muséologique, ne s'explique qu'au regard de l'évolution de l'histoire des techniques, dont Maurice Daumas était l'un de ses rares représentants en 1960. L'histoire des techniques faisait alors peu de cas des idéologies ou des mécanismes économiques et sociaux en jeu, et ignorait en conséquence les dysfonctionnements générés par le progrès technique. C'est pourquoi les traces matérielles de l'histoire de la prévention et ses objets, qui caractérisent plus un courant politique et des pratiques sociales qu'une filière technique, ont pu être rayées de l'inventaire sans état d'âme.

Les travaux récents en histoire politique, sociale des techniques ont mis en relief l'importance de ce type d'objets techniques, témoins d'un moment important d'une évolution sociale, politique ou culturelle. C'est typiquement, le cas de la collection des machines du Musée de la prévention, que nous venons de resituer au cœur de l'histoire politique et sociale de la Troisième République, preuve s'il est encore besoin d'en fournir, que la muséologie technique doit entretenir des liens étroits avec cette histoire-là, ne serait-ce que pour s'orienter avec discernement dans le choix de ses objets, au propre et au figuré.

## Sources et bibliographie

Archives du Cnam dites du « Cadran Solaire ».

1 AA/1 à 32 Procès-verbaux du Conseil d'administration (1905-1960) – Budgets du Musée de la prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle, rapports de la commission technique, création des enseignements concernant « l'homme au travail ».

2 CC/7 – Correspondance des chaires de Physiologie du travail, de prévention des accidents et d'hygiène industrielle.

Archives du Personnel – (dossiers administratifs nominatifs) : Frédéric Heim (1869-1962), Jules Amar (1879-1935), Jean-Paul Langlois (1862-1923), Jean Pottevin (1865-1928), André Salmont (1887-1958), Henri Laugier (1888-1973).

## Bibliographie

Brunneaux V. (1979). *La question des accidents du travail à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise. Université Paris X.

Cointepas M. (1992). « Hygiène et sécurité des espaces privilégiés entre les deux guerres ». *Travail*, été, n° 25.

Demier F. (1993), « Adolphe Blanqui, un libéral critique à la chaire d'Économie politique du Conservatoire des Arts et Métiers ». *Cahiers d'histoire du Cnam* (1<sup>re</sup> série), n° 2 et 3, pp. 59-86.

Monod H. (1994). « AMAR, Jules (1879-1935) ». In Fontanon C. et Grelon A. (dir.), *Les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers, dictionnaire biographique 1794-1955*. Paris : Service d'histoire de l'éducation INRP-Cnam, vol. 1, pp. 97-107.

Ouadé O. (1906). « Le Musée de la pré-

vention des accidents du travail ». *La Nature*, 1, pp. 43-46.

Salmont A. (1928). *Les services de médecine et d'hygiène industrielle et de l'OST*. Paris : Comité National de l'Organisation Française.

Scherrer J. (1994). « SOULA, Camille (1888-1963) ». In Fontanon C. et Grelon A. (dir.), *Les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers, dictionnaire biographique 1794-1955*. Paris : Service d'histoire de l'éducation INRP-Cnam, vol. 2, pp. 581-591.

Viet V. (1992a). *Aux origines de l'Inspection du Travail au XX<sup>e</sup> siècle. L'Inspection de 1892 à 1914*. Thèse d'Histoire, Institut des Sciences Politiques (4 vol.).

Viet V. (1992b). « Le sexe du travail et la naissance de l'Inspection ». *Travail*, n° 25, été, pp. 26-36.

Viet V. (1992c). « L'inspection du travail dans la course aux techniques d'hygiène et de sécurité ». Paris : Ministère du travail / Association pour l'Étude de l'Histoire de l'Inspection du travail.

Viet V. (1994). « HEIM, Frédéric-Louis (de Balsac) (1869-1962) ». In Fontanon C. et Grelon A. (dir.), *Les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers, dictionnaire biographique 1794-1955*. Paris : Service d'histoire de l'éducation INRP-Cnam, vol. 1, pp. 655-664.

Viet V. (1994). « André Salmont (1887-1968) ». In Fontanon C. et Grelon A. (dir.), *Les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers, dictionnaire biographique 1794-1955*. Paris : Service d'histoire de l'éducation INRP-Cnam, vol. 2, pp. 5826-534.

Valentin M. (1978). *Travail des hommes et savants oubliés. Histoire de la médecine du travail, de la sécurité et de l'ergonomie*. Paris : Docis.

Xardel N. (1925). *Le mouvement d'hygiène industrielle*. Thèse de lettres. Faculté de droit d'Aix.